

SEANCE DU 26 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six novembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES, régulièrement convoqué s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc, Président du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES.

MEMBRES PRESENTS : M Marc BERNIER, Mme Julie JEAN, M. Dominique JANVIER, Mme Odile LEGREE, Mme Marie-Dominique JARDIN, M. Maurice PILON, Mme Marie-Josèphe CROISSANT

ABSENTS EXCUSES: Mme Isabelle POTTIER, Mme Lucie DUCHENE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie JEAN

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE :

1. Bilan du repas

Le Président M. Marc BERNIER, présente aux membres du CCAS le bilan chiffré du repas du CCAS. Voici quelques chiffres extraits de ce bilan :

111 personnes se sont inscrites pour le repas

Total des dépenses : 2 344,23 €

Total des recettes : 1 179,00 €

Coût d'un repas : 21,12 €

Le Conseil d'Administration du CCAS prend connaissance du bilan chiffré et remercie tous les bénévoles qui ont aidé pour le repas.

2. Remboursement d'une élue

Mme Julie JEAN, Vice Présidente, concernée par cette affaire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Président M. Marc BERNIER, informe le CCAS que Mme Julie JEAN, Vice-Présidente, a payé la somme de 42,64 € à l'entreprise « Côté Fête » à la place du CCAS. En effet, Mme JEAN avait demandé à cette entreprise d'envoyer la facture au CCAS mais l'entreprise n'a pas accepté et a demandé à Mme JEAN de régler. Ne voulant pas que ça pénalise l'organisation du repas (c'étaient les nappes et les serviettes mises sur les tables pour le repas du CCAS), Mme JEAN a réglé.

M. le Président propose aux membres du CCAS que le CCAS rembourse Mme JEAN.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de rembourser Mme JEAN pour 42,64 €.

3. Situation financière du CCAS

Le Président M. Marc BERNIER présente la situation financière du CCAS de l'année 2014 et informe ses membres qu'une demande de subvention de 350 € a été demandée à la Commune.

Le Conseil d'Administration du CCAS prend connaissance de ces informations.

4. Projets d'actions sociales

La parole est donnée à chaque membre pour s'exprimer sur les projets que pourrait réaliser notre CCAS.

Après de nombreux échanges il en résulte 2 grands projets possibles pour utiliser notre réserve d'investissement :

- ⊕ Faire 2 logements sociaux pour accueillir 2 familles. Le projet serait subventionné et le terrain pourrait être acheté à la Commune au lotissement du Haut Ormeau.
- ⊕ Construire un nouveau local SDF puisque le local SDF actuel va être détruit. L'idée est de réaliser des travaux dans une des 2 salles de la salle de musique. La salle de Musique étant la propriété de la Commune, la Commune pourrait nous la céder. L'alternative est que ce soit la Commune qui réalise les travaux et le CCAS donne une subvention d'équipement à la Commune (compte d'investissement 2041).

2 autres idées sont abordées :

- ⊕ La possibilité d'avoir un accès à l'informatique : toutefois l'ordinateur est déjà mis à disposition à la médiathèque
- ⊕ Installer des jeux pour les enfants qui serait une action sociale en faveur des enfants.

Un projet a été évoqué mais est mis de côté pour le moment et sera éventuellement réétudié plus tard :

- ✚ Achat d'un terrain clôturé « jardin solidaire » (ou on nous le donne) pour faire pousser des légumes. Cela nécessite des bénévoles.

Naturellement le CCAS continuera de donner des aides sociales.

5. Prix des bons alimentaires distribués aux SDF

La Vice-Présidente, Mme Julie JEAN, propose aux membres du CCAS d'augmenter le prix des bons alimentaires distribués aux SDF. Du fait que les SDF peuvent avoir des passages de plusieurs jours, le bon de 5 € semble insuffisant. Par contre l'idée d'un bon par passage est gardée.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide qu'à compter du 1^{er} décembre 2014, le bon alimentaire donné aux SDF passera de 5 € à 7€ (1 pain est toujours fourni en plus).

6. Subvention RERS

Le CCAS a donné une subvention au RERS cette année (délibération 8 du 25/02/2014). Le RERS sera contacté pour savoir quelles actions sociales il a effectué cette année à Vaiges et s'il est possible de mettre en place des ateliers plus utiles, en rapport avec les besoins des habitants (récupération de vieux tissus pour réparer les trous des vêtements, savoir coudre un bouton de chemise, cuisine, informatique,...). Le RERS sera invité à une prochaine réunion CCAS pour faire une présentation de son association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h15

M Marc BERNIER :

Mme Julie JEAN :

M. Dominique JANVIER :

Mme Odile LEGREE :

Mme Marie-Dominique JARDIN :

M. Maurice PILON :

Mme Marie-Josèphe CROISSANT: